



Paris, le 18 février 2015.

## AVANCEMENTS OUVRIERS D'ETAT 2015

Suite aux conclusions du GT Carrière, le système expérimental d'avancement par taux promus/promouvables est définitivement adopté. Une réunion s'est tenue pour fixer la répartition des avancements de la part variable issus du taux pro/pro et de la mesure compensatoire.

Rappel : Le calcul du nombre d'avancements est fait :

- à partir d'un pourcentage du nombre de promovables (2 ans d'ancienneté dans le groupe au 01/01/2015) dans chaque groupe et par CAO. Les pourcentages sont les mêmes depuis 2012 : 25% de V en VI et de VI en VII ; 12% de VII en HCA et de VII en HCCom ; 15% de HCA en HCB et de HCB en HCC. Dans chaque CAO, le nombre d'avancements par groupe correspond à une part fixe (70%) et à une part variable (30%). Les 30% de la part variable sont attribués dans chaque groupe pour tenir compte de certaines spécificités.

- des postes issus de la mesure compensatoire, **demandée par FO au protocole**. Pour 2015, cette mesure nous permet d'obtenir 4 postes de HCA ou HCCom et 1 poste de Gr VII.

L'administration précise que pour affecter la part variable, elle tient compte des critères suivants : ancienneté dans le groupe, ancienneté à la DGAC, groupe de fin de carrière des agents, âge des candidats.

Les débats entre les OS et l'administration font ressortir pour l'année **2015** les avancements suivants :

	DSNA		DSAC		ECO		ENAC	
	Pro/Pro Fixe+variable	Mes. Comp.	Pro/Pro Fixe+variable	Mes. Comp.	Pro/Pro Fixe+variable	Mes. Comp.	Pro/Pro Fixe+variable	Mes. Comp.
<b>5 =&gt; 6</b>	0	0	2	0	0	0	0	0
<b>6 =&gt; 7</b>	5	1	2	0	4	0	4	0
<b>7 =&gt; A</b>	9	2	5	1	6	0	7	1
<b>7 =&gt; Com</b>	2	0	2	0	1	0	1	0
<b>A =&gt; B</b>	8	0	3	0	4	0	5	0
<b>B =&gt; C</b>	2	0	1	0	0	0	2	0

Les ouvriers qui seront transférés de la DSAC vers la DSNA au 01/07/2015 seront gérés par la CAO DSAC durant toute l'année 2015.

### La délégation FO

Martine PREIRA (SSIM), Johan BLANCHARD (SNIA), Dominique THOMAS (DSAC-SO),  
Jean-Marie GARCIA (ENAC), Franck DUPONT (CRNA-SO), Pierre GAUBERT (SG).

